

Collectivités, Jardiniers amateurs, surveillez vos végétaux !

Mise à jour : mai 2016

Le réseau FREDON/ FDGDON est l'Organisme à Vocation Sanitaire (OVS) dans le domaine du "végétal" en Rhône-Alpes. Il est constitué de sections départementales : les FDGDON.

Il intervient dans la mise en place de plans de surveillance pour les organismes nuisibles réglementés qui touchent les végétaux sur son territoire. Ces maladies sont graves car leurs évolutions sont rapides et épidémiques. Il n'existe aucun moyen de « guérir » les végétaux malades. En tant que propriétaires ou détenteurs de végétaux, vous êtes potentiellement concernés.

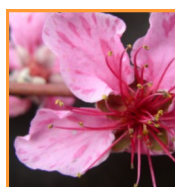
« Ouvrez l'œil » et contactez-nous en cas de doutes.

ARBRES FRUITIERS

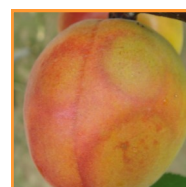
SHARKA

La **Sharka** est une maladie virale qui affecte les arbres à noyaux comme les pêchers, abricotiers et pruniers. Les fruits des arbres malades sont impropres à la consommation. Les symptômes évoluent au cours de la saison.

Sur Fleurs
Stries fuchsia sur pétales



Sur Fruits
Déformations ou présence d'anneaux chlorotiques, nécroses en surface du fruit



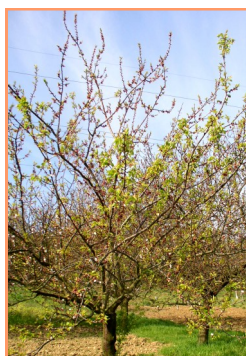
JANV FEV MARS AVR MAI JUIN JUIL AOÛT SEPT OCT NOV DEC



Sur Bois
Anneaux décolorés sur Bois de l'année



Sur Feuilles
Décolorations, tâches, anneaux chlorotiques généralement le long des nervures secondaires



Débourrement anticipé des feuilles en hiver



Enroulement des feuilles en cornet en été

ECA

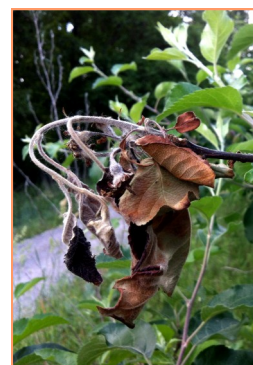
L'**Enroulement Chlorotique de l'Abricotier** est une maladie qui affecte les pêchers, abricotiers, pruniers (dont pruneliens sauvages) et qui a pour conséquence un développement anormal de l'arbre, une chute prématurée des fruits et des feuilles et à terme la mort de l'arbre.

Les symptômes sont évolutifs en fonction de la saison, ils se traduisent en **hiver** par un débourrement anticipé des feuilles et des fleurs de tout ou une partie de l'arbre. En **été**, les feuilles jaunissent de manière irrégulière et s'enroulent en cornet.

FEU BACTERIEN

Le **Feu bactérien** est la maladie bactérienne la plus dangereuse des arbres fruitiers à pépins (poire, pomme) et des maloidées d'ornement (amélanchier, aubépine, cognassier, cotonéaster, nashi, néflier, photinia, pyracantha, sorbier...). Sa virulence est telle, qu'elle peut détruire un arbre vigoureux en quelques mois.

Les premiers symptômes sont repérables **après la floraison** sur les bouquets floraux et les jeunes pousses. Ils se caractérisent par le flétrissement des organes qui prennent une teinte brun-noire sur poirier et rousse sur pommier. L'organe affecté se recourbe prenant la forme caractéristique d'une crosse.



Flétrissement en forme de crosse sur pommier



Symptômes sur Pyracantha



Collectivités, Jardiniers amateurs, surveillez vos végétaux !

VIGNE

La **flavescence dorée** est une maladie de la vigne à l'origine de perte de récolte importante et de dépérissement.

Les symptômes sont visibles à partir de la **mi-août**. C'est la présence simultanée de plusieurs symptômes qui doit alerter :



Coloration du feuillage (rouge sur cépage rouge, jaunissement sur cépage blanc)



Enroulement des feuilles



Non aoûtement des rameaux (qui sont alors souples avec un port tombant)

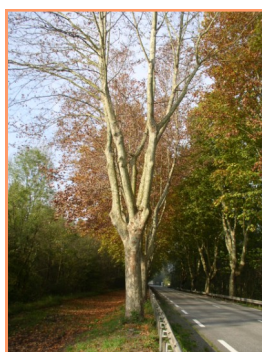


Dessèchement partiel ou total des grappes.

VÉGÉTAUX D'ORNEMENT

Le **Chancre Coloré** est une maladie causée par un champignon qui affecte le Platane, seul hôte sensible. Cette maladie cause la mort d'un arbre en 2 à 5 ans.

Les symptômes extérieurs sont tardifs et parfois difficiles à reconnaître :



Dépérissement d'une partie de l'arbre (voir de la totalité)



Écorce adhérente au tronc, craquelée en forme de 'puzzle'



Lésions (diverticules) bleues-violacées en forme de flamme au niveau du tronc et des branches



La présence de stries noires visibles sur la coupe transversale d'un arbre abattu permet également de confirmer le diagnostic

FDGDON des Savoie

40, rue du Terraillet
73190 SAINT-BALDOPH

tél /fax : 04.57.08.76.00 / 04.79.33.92.53
ou 54



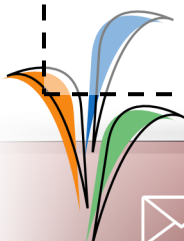
Si vous soupçonnez la présence d'une de ces maladies, vous devez rapidement contacter la FREDON ou la FDGDON de votre département qui viendra confirmer le diagnostic.

Pour plus d'informations sur la réglementation, vous pouvez consulter la page concernant la santé et la protection des végétaux sur le site de la DRAAF Auvergne Rhône-Alpes

<http://draaf.auvergne-rhone-alpes.agriculture.gouv.fr>



MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
DE L'AGROALIMENTAIRE
ET DE LA FORÊT



FREDON Rhône-Alpes
02, allée du Lazio
69800 SAINT-PIERRE



Tél : 04 37 43 40 70
Fax : 04 37 43 40 75



fredon.rhonealpes@fredonra.com

Crédits photographiques : FREDON RA © 2007-2014